AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 26-1-66 464086

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 12 numéros par an

EDITION DE LA STATION DU MIDI (Tél. 52.73.20)

(ARIÈGE, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRÉNÉES, TARN, TARN-ET-GARONNE)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 11, rue de la Pleau - TOULOUSE.

C. C. P. : TOULOUSE 8614-19

Abonnement annuel 15 F, 00

Bulletin N° 64 de JANVIER 1966 1966 - 1

LES TRAITEMENTS D'HIVER DES ARBRES FRUITIERS

La période hivernale peut être utilement employée par l'arboriculteur pour prendre certaines mesures afin que les arbres soient dans le meilleur état sanitaire possible dès la fin de l'hiver. On peut diviser ces mesures en deux catégories : les mesures d'hygiène générale et les traitements d'hiver.

1 - Mesures d'hygiène générale. On groupe dans cette catégorie tous les travaux qui tendent :

a) à placer les arbres dans les meilleures conditions de végétation,

b) à réduire au maximum toutes les formes de conservation des champignons et insectes, à partir desquelles s'établissent ensuite les premiers foyers d'où partent les invasions graves.

On veillera donc à équilibrer les fumures afin d'obtenir des sujets vigoureux, aptes à résister aux attaques de parasites. On sait aussi que les excés peuvent prédisposer à certaines affections cryptogamiques (azote notamment). L'insuffisance, au contraire, peut amener des maladies de carence.

L'entretien du drainage doit aussi être parmi les préoccupations de l'arboriculteur, notamment en ce qui concerne les vergers de pêchers, cerisiers, abricotiers et pommiers. L'excés d'eau est très préjudiciable à ces espèces fruitières très sensibles à l'asphyxie racinaire en cas d'accumulation d'eau en surface lorsque le temps est doux et que, en conséquence, l'activité des racines n'est pas complétement arrêtée.

Il y a lieu de redouter l'apparition, au printemps prochain, de nombreux cas d'asphyxie racinaire à la suite de l'hiver actuel très humide et particulièrement doux jusqu'au 12 Janvier.

Enfin, la suppression des organes végétaux malades (chancres divers, fruits momifiés, pousses oïdiées) ou porteurs d'insectes sous différentes formes (oeufs, chenilles hivernantes dans des nids, etc...) est une opération d'une grande utilité.

L'enfouissement des feuilles tavelées de poirier et de pommier ou le traitement du sol avec un colorant nitré au moment du débourrement constituent un excellent complément des traitements fongicides effectués au cours de la période de croissance du feuillage.

2 - Traitements chimiques d'hiver :

Ils s'avèrent surtout utiles dans les vergers qui ne sont pas l'objet de

traitements suivis en végétation et, plus rarement,dans les vergers normalement bien entretenus mais où cependant de graves attaques de pucerons ou de chenilles défoliatrices ou de cochenilles n'auraient pas été combattues efficacement l'année précédente.

- En pleine période de repos hivernal, le choix pourra se porter sur divers produits ou formules suivant le problème phytosanitaire à résoudre :

- les Huiles de goudron ou huiles d'anthracène qui détruisent les oeufs de pucerons,de papillons et sont décapantes (les employer à des doses variant de 4 à 8 % suivant les essences et l'état des arbres).

- les Colorants nitrés qui détruisent les oeufs de pucerons et de papillons. Ils s'emploient à la dose de 600 gr.de matière active par Hl.d'eau.

- les Huiles de pétrole qui sont très actives contre les Cochenilles à raison de 3 à 4 litres de produit commercial par Hl.d'eau.

- les Huiles jaunes de goudron et de pétrole qui sont actives, à la dose de 2 à 3 litres de produit commercial,contre : les oeufs de pucerons,de papillons,les cochenilles,les jeunes chenilles d'hyponomeute.

- En période de prédébourrement : c'est-à-dire lorsque le gonflement des bourgeons est bien marqué et avant que des organes jeunes apparaissent,on choisira des produits qui ne puissent pas être dangereux pour la végétation :

- les Oléoparathions,les Oléomalathions,qui sont ovicides (oeufs de pucerons principalement) et actifs contre les cochenilles.On les utilisera respectivement aux doses de 1,5 et 3 litres de produit commercial à l'Hl.d'eau.

Pour ces derniers produits,il est indispensable que l'application soit effectuée par une température suffisamment élevée (autour de 15°).

TOULOUSE,le 21 JANVIER 1966

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles :

J.BESSON - E.JOLY

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :

L.IMBERT

Imprimé à la Station d'Avertissements de TOULOUSE
Le Directeur Gérant : L.BOUYX